

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA PROFESSION

La technologie évolue. La sérénité doit suivre.

La profession d'avocat dispose aujourd'hui d'outils numériques remarquables. Pourtant, un accès bloqué, une messagerie qui se dérègle, une synchronisation incertaine ou une panne de poste peuvent suffire à bouleverser une journée de travail.

La difficulté n'est pas toujours l'outil lui-même : c'est de devoir résoudre seul l'incident, sous la pression des dossiers, des audiences et des délais.

DU STRESS NUMÉRIQUE

« Je ne peux plus travailler. »
« Qui peut m'aider ? »

À LA PRISE EN CHARGE

Un interlocuteur. Un diagnostic.
Des explications claires.

VERS LA SÉRÉNITÉ

Moins d'incertitude.
L'esprit disponible pour le droit.

01 Une place simple à comprendre

Les plateformes et services numériques de la profession ont leur propre rôle. L'avocat, lui, doit pouvoir les utiliser sur un environnement de travail fiable. **J'interviens à cet endroit précis : l'accompagnement informatique quotidien du cabinet.**



Une intervention indépendante, sans affiliation institutionnelle : mon action porte sur les postes, la messagerie, les accès techniques, la sauvegarde, la sécurité et l'assistance. Elle ne remplace ni le CNB ni les éditeurs de solutions métiers.

26 ANS D'EXPÉRIENCE IT : DES COMPÉTENCES CONCRÈTES

PC et Mac : pannes, lenteurs, configuration et périphériques. **Réseaux** : Wi-Fi et connectivité. **Microsoft 365** : Outlook, OneDrive et synchronisation. **Données** : sauvegardes et protection des accès. **Assistance** : prise en main à distance ou intervention à Marseille, notamment pour l'environnement RPVA/e-Barreau côté poste.

UNE PROPOSITION UTILE AUX CABINETS ET AU BARREAU

Du temps retrouvé.
Du stress en moins.

02 Pour les jeunes avocats : exercer sans subir l'IT

S'installer, développer son cabinet, répondre aux clients, gérer les audiences : les premières années d'exercice demandent déjà une énergie considérable. Personne ne devrait avoir, en plus, à devenir technicien informatique pour faire fonctionner ses outils professionnels.

Je propose un **point d'appui accessible et indépendant** : remettre un poste en état, résoudre un incident de messagerie, éclaircir un problème d'accès, organiser des sauvegardes ou expliquer simplement les bons réflexes. L'objectif : **moins d'angoisse technique, plus de disponibilité pour le client et ses dossiers**.

03 Pour le bâtonnier : un relais utile aux confrères

Cette démarche peut être présentée aux jeunes avocats ou à leurs représentants sous la forme d'une **courte intervention de sensibilisation** : continuité de l'activité, environnement RPVA côté poste, messagerie, sauvegardes et bonnes pratiques numériques.

Il ne s'agit ni de créer un nouveau service institutionnel, ni de se substituer aux dispositifs existants. Il s'agit de faire connaître une **ressource locale complémentaire**, capable d'aider chaque cabinet à résoudre les difficultés pratiques qui pèsent sur le quotidien.

UNE PRESTATION PROFESSIONNELLE AUSSI SUR LE PLAN COMPTABLE

Au régime réel, les frais d'assistance informatique engagés pour l'activité et dûment justifiés peuvent, sous conditions, être **déduits du résultat professionnel**. La **TVA facturée** peut être récupérable si le cabinet dispose du droit à déduction et d'une facture conforme.

Ces règles varient selon le régime fiscal et de TVA du cabinet : notamment, le micro-BNC ne permet pas la déduction des charges réelles et la franchise en base n'ouvre pas droit à récupération de TVA.

Échangeons sur les besoins des confrères.

Nicolas Balestrieri · IT Guy · NB Conseil IT SASU · Marseille

07 83 17 44 36

nicolas@nbconseilit.com

app.nbconseilit.com